



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective Ur sell war-gil

L'agenda de l'association depuis le 11 juin 2020 :

Juin

Les 12 et 25, participation de l'AMF 29 aux réunions de la Cellule départementale de concertation de crise de Finistère 360°

Le 29, point de cadrage entre responsables du service formation des élus AMF29 Portage UBO - Brest

Juillet

Le 3, participation de Mme NAY, 1^{ère} vice-présidente à la réunion de travail, de réflexion et de prospection commune avec la Chambre d'agriculture du Finistère - Saint-Ségal

Le 7, 1^{er} RDV de M. CAP sur la question de l'inhumation des personnes de confession musulmane en Finistère, puis 2^e RDV visant les difficultés des gérants de discothèques dans le contexte sanitaire - Brest

Le 16, échange pluraliste portant sur le renouvellement des exécutifs de l'AMF 29 et du CDG 29 - Brest

Le 23, réunion des directeurs d'AD de Bretagne en présence des collaboratrices de direction - Brest

Le 29, réunion technique sur les éditions à venir de l'AMF 29 - Brest

Août

FERMETURE POUR CONGÉS ANNUELS DES BUREAUX AMF 29

Le 24, réunion pluraliste portant sur la liste d'Union AMF 29 - Brest

Le 25, réunion de l'exécutif restreint de l'AMF 29 - Brest

Le 26, rencontre du président CAP avec le nouveau préfet du Finistère, M. Philippe MAHE - Quimper

Le 28, participation d'administrateurs à la visioconférence du rectorat sur la rentrée scolaire

Septembre

Le 8, réunion de Conseil d'administration au siège du CDG 29, suivie d'une réunion de désignation pluraliste aux commissions - Quimper

Les 8, 9 et 10, stand AMF 29 aux journées portes ouvertes «Bienvenue chez vous» du CDG 29 - Quimper

Le 15, réunion AMF en visio des présidents d'associations départementales de maires à l'invitation du président BAROIN

Le 16, échanges PAD-DAD en visio avec le rectorat portant sur l'école inclusive

Le 17, participation de la directrice à la réunion AMF des directeurs DAD en visioconférence

Le 22, visio RH proposée par l'AMF

Le 23, rencontre de M. CAP avec la DASEN 29, Mme ESNAULT - Brest

Le 24, réunion d'exécutif sur les désignations aux commissions en visio

Le 29, participation en visioconférence du président CAP à la Conférence bretonne du sport en présence de la Ministre des Sports - Brest

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

L'Union fait la force

En cette crise historique pour nos territoires, notre pays et au-delà des frontières, le proverbe très ancien «L'Union fait la Force» affiche plus que jamais sa pertinence.

Inéluctablement, il nous faudra afficher une solidarité sans faille pour traverser le gros temps qui s'annonce et notre réseau pluraliste -grâce à vous- s'y prépare :

Une liste d'union de renouvellement des instances exécutives de l'AMF 29 a pu être constituée après un appel à candidature dans la plus grande transparence. Elle est actuellement soumise au vote des 277 maires et 21 EPCI que compte notre département.

L'Union en héritage précieux d'Alphonse Arzel

A l'attention de la nouvelle génération d'élus qui n'aurait pas connu «Alphonse», voici quelques mots d'explication sur l'importance de cette liste d'Union AMF 29, représentative de la diversité de nos territoires et de nos opinions : homme visionnaire et charismatique, le Sénateur-Maire ARZEL aura su poser les pierres d'une solidarité pérenne en instituant un équilibre départemental tacite entre l'Association des maires et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Cet «héritage» a fait jurisprudence durant les dernières mandatures (sous la présidence de Louis CARADEC puis celle de Jean- René JONCOUR) et notre département affiche encore aujourd'hui un esprit de coopération communale et intercommunale sans précédent. Au nom du Conseil d'administration sortant, je tiens à remercier chaleureusement les maires et présidents d'EPCI qui se sont portés volontaires pour figurer à la liste d'Union du prochain Conseil d'Administration de l'AMF 29 :

Le respect des équilibres territoriaux et républicains nous a obligés à retenir vingt-trois noms conformément aux statuts, et l'arbitrage collégial pour y arriver aura été très difficile.



Photo Javi Indy

La Force d'un réseau solidement ancré

C'est en associant nos forces que nous pourrions faire face ensemble aux perturbations économiques et sociales qui se profilent dans l'onde de choc de cette crise sanitaire mondiale :

il y aura «un avant» et «un après» COVID 19. Aussi le proverbe «L'Union fait la Force», devise nationale de plusieurs pays, pourrait bien être le mot d'ordre de l'AMF 29 pour la nouvelle mandature qui s'ouvre aujourd'hui.

Faut-il rappeler avec quelle détermination nous avons su surmonter collectivement les épreuves des marées noires et défendre nos territoires en pointe Bretagne ? S'il le fallait, je ne doute pas un instant que nous saurions à nouveau faire bloc, et soyez assurés que l'AMF 29 se tiendra -le cas échéant- à vos côtés pour vous écouter, vous fédérer et vous défendre.

Après votre vote par correspondance (en cours au jour de cette parution), puis après l'élection de la présidence et du bureau de l'AMF 29 pour les six années à venir, de nouvelles orientations seront soumises à votre approbation en Assemblée générale prévue le 18 novembre prochain. Rien ne sera sans doute figé tant ce virus pandémique véhicule d'incertitudes.

Restons confiants : si le mandat passé n'était certes pas le plus aisé pour les élus locaux, même expérimentés, et si cette mandature se profile semée de nouvelles embûches, n'oublions pas les leviers que les communes et intercommunalités ont la chance d'avoir entre les mains !

Bien sincèrement, Dominique CAP

**Votre assureur de proximité,
au cœur de vos collectivités !**



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Comme tous secteurs d'activités publics ou privés, l'AMF et les associations départementales de son réseau sont impactées par la situation sanitaire nationale : voici un petit **tour d'horizon qui répondra aux questions les plus souvent reçues par l'AMF 29 sur les incertitudes du calendrier à venir.**

Congrès national des maires de France

Retrouvez sur le site de l'AMF, les informations actualisées sur cet événementiel national du 24 au 26 novembre, lequel ne pourra se tenir en présentiel habituel dans le contexte sanitaire :

<https://www.amf.asso.fr/page-103e-congres--24-25-26-novembre-2020/40237>

Sur le Finistère : annulation des envois aux communes et EPCI finistériens de la proposition d'organisation de leurs hébergements et déplacements mise en place par l'AMF 29 et Havas Voyages Brest (levées de toutes les options prises par le voyageur dès le congrès 2019).



Assemblée générale de l'AMF 29



1^{ère} AG de la mandature 2014/2020 au CDG 29

Programmée sous réserve des conditions sanitaires, le **mercredi 18 novembre 2020 à 16h30 sur la commune de Plougastel**, tout sera mis en place pour sécuriser votre accueil en fonction de l'actualité épidémique.

En ouverture de cette Assemblée, la présidence et le bureau 2020-2026 de l'AMF 29 vous seront présentés, suite à leur élection le jour même par les 23 nouveaux administrateurs.

Le cas échéant et sous réserve de son coût pour l'association, une version hybride, présentiel et retransmission, serait proposée aux maires et présidentes-présidents d'EPCI.

Agenda 2020-2021 de l'AMF 29

Actuellement à l'impression, le nouvel agenda sera remis aux 298 adhérents de l'AMF 29 dans le cadre de l'assemblée générale et dans le respect des gestes barrières.

Pour les communes ne pouvant être présentes, un retrait par une autre commune du même EPCI sera proposé.

Pour des raisons budgétaires et logistiques, merci de noter que cette **distribution se fera exclusivement dans le cadre de l'Assemblée générale du 18 novembre prochain** et à l'exclusion de tout envoi postal ultérieur.

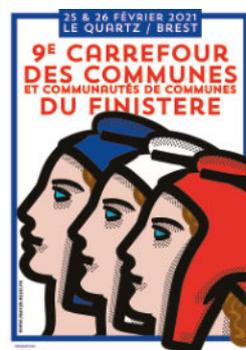
L'AMF 29 reste à votre disposition pour toute autre interrogation : amf29@wanadoo.fr

Annuaire 2020-2026 des maires et présidents-présidentes d'EPCI du Finistère

Dans un format identique à celui de la mandature passée, avec une possibilité de prise de notes plébiscitée par ses utilisateurs, le **nouvel annuaire des maires et présidents-présidentes d'EPCI du Finistère sera édité début 2021** et remis aux adhérents dans le cadre du 9^e Carrefour des communes du Finistère.

Chaque commune et chaque EPCI recevra préalablement un Bon à Tirer individuel lui permettant toute rectification et/ou actualisation.

9^e Carrefour des communes et communautés du Finistère



Organisé par l'AMF 29 depuis 2003, cet événementiel majeur en Bretagne, rassemble désormais plus de 2 500 congressistes, tous les deux ans.

La 9^e édition, initialement prévue en ce début du mois d'octobre, a été reportée dès le mois d'avril aux **jeudi 25 et vendredi 26 février 2021**, lieu inchangé au Quartz-Congrès à Brest.

Tout sera mis en place (protocole sanitaire, gestion des flux) pour vous assurer l'accueil chaleureux habituel, ainsi que la diversité et la qualité des débats saluées à chaque édition, et vous permettre de rencontrer sur deux jours les grands partenaires et prestataires des collectivités locales.

Service formation des élus locaux

Le fonctionnement du service Formation des élus locaux, porté par l'UBO, en partenariat avec l'AMF 29, le CDG 29, le CNFPT Bretagne reste inchangé et répond aux attentes des nouveaux élus («parcours du nouvel(le) élu(e)»), tout comme à celles et à ceux reconduits dans leurs fonctions (modules de perfectionnement et de renforcement).

<https://amf29.asso.fr/lamf29/formation/>

Pour mémoire, le programme 2020 vous offre trois options de formation dans des domaines très variés, communication et management, droit, finances locales, urbanisme, politiques publiques, Intercommunalité :

- En présentiel sur tout le territoire finistérien (*Sous réserve des conditions sanitaires*)
- Sur mesure, montage «à la carte» à la demande spécifique d'une commune ou mutualisée au siège d'un EPCI
- En distanciel, formations en ligne à votre rythme quand vous le voulez (24H/24), d'où vous le voulez, et nouveauté 2020 : formations proposées en Webinaires.

Le 3 septembre dernier, le Premier ministre Jean CASTEX a présenté le plan *France Relance*, une feuille de route pour la **refondation économique, sociale et écologique du pays**, avec pour objectif de **bâtir la France de 2030**.

Les moyens consacrés par le Gouvernement et l'Europe à cette ambition se veulent à la hauteur des enjeux : **100 milliards d'euros**, dont 40% sont financés par l'Union européenne.

France Relance repose sur trois priorités fixées par le Président de la République : (i) **l'écologie** (30 Md€) au service d'une économie verte reposant en particulier sur la rénovation énergétique des bâtiments, les mobilités du quotidien, la transition agricole et le développement des technologies vertes ; (ii) **la compétitivité** (34 Md€), qui doit permettre d'accompagner nos entreprises, en particulier les PME et les ETI, dans la reprise durable de leur activité ; (iii) **la cohésion** (36 Md€), pour œuvrer en faveur de la jeunesse, de la cohésion territoriale et de la sauvegarde de l'emploi et garantir la pérennité de notre système de santé.

S'agissant du soutien à l'investissement local (DSIL et DETR) pour 2020, ce sont 37,45 millions d'euros qui sont mobilisés pour nos communes et nos EPCI du Finistère pour de grands projets dans les domaines de la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

Je serai l'interlocuteur privilégié des acteurs publics et privés souhaitant bénéficier du Plan de relance, pour conseiller et accompagner les porteurs de projets.

Le bureau de la relance sera le bureau du préfet !

Les sous-préfets d'arrondissement sont bien évidemment à votre écoute pour vous conseiller et vous aider. Une adresse mail dédiée a été mise à votre disposition : pref-relance@finistere.gouv.fr

Il convient plus largement de favoriser le développement de l'activité économique, industrielle et commerciale partout en France. Dans ce cadre, de nombreux dispositifs sont mis en place par *France Relance* pour aider les entreprises, les collectivités et les ménages.

La croissance que stimule le plan *France Relance* doit être riche en emplois et doit toucher les jeunes pour les accompagner au mieux vers l'emploi.

Je compte sur vous pour identifier les projets se développant sur vos territoires et m'en faire part pour que nous puissions les aider au mieux.

Vous trouverez plus d'informations sur le site Internet de la préfecture :

<https://www.finistere.gouv.fr/Actualites/Plan-de-relance>



Le Conseil départemental soutient l'économie et les territoires

Si les Départements n'ont plus de compétences en matière d'économie (loi Notre) et n'interviennent donc plus directement en soutien financier aux entreprises depuis 2015, ils n'en demeurent pas moins des acteurs importants de la commande publique. **Pour les 950 millions d'€ de budget annuel, près de 3 000 entreprises interviennent ainsi chaque année directement pour le compte du Conseil départemental du Finistère** dans des secteurs d'activités variés : bâtiment, transport (des élèves en situation de handicap), services, sécurité... Ajoutons qu'au cours de ces 5 dernières années, 135 millions ont été investis dans le cadre des contrats de territoires. Qu'il s'agisse de soutiens financiers, d'investissement ou de fonctionnement, le Conseil départemental reste bien un des premiers partenaires publics du territoire finistérien.

Bien conscient de son rôle à jouer dans la dynamique de relance de l'économie après cette crise sanitaire, la collectivité a su s'organiser. Des chantiers importants ont pu rapidement reprendre dans le respect des mesures sanitaires, notamment sur le domaine routier, à l'instar des travaux actuellement en cours de sécurisation à Ploudaniel (12,1M€), à Plogastel-St-Germain (400 000 €), à Saint Pol de Léon (430 000 €) ou de l'aménagement de la voie verte Camaret sur Mer-Crozon (465 000 €). Dans le cadre de la modernisation permanente des collèges finistériens, les travaux du futur collège Simone Veil à Saint-Renan ont repris. Doté d'un budget de 17 millions d'€, le nouveau col-

lège de l'ouest de la métropole sera livré en 2021. Du côté de Landerneau, les phases de sélection des architectes sont en cours. Ce nouvel établissement doté d'un budget de 14,5 millions d'€ permettra une meilleure répartition géographique des collégiens à l'est de Brest à compter de 2024.

La commission permanente de septembre a été pour l'assemblée départementale l'occasion d'engager de nouveaux moyens pour agir concrètement. Parmi les actualités de cette commission, 900 000 € ont été dégagés pour les 14 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) finistériens. Notons, à ce propos, la poursuite de l'action du Département pour une couverture de l'ensemble du territoire par des CLIC dit de niveau 2, soit des espaces d'accueil, d'échanges, d'accompagnement et d'évaluation dédiés aux seniors et personnes âgées de plus de 60 ans et leurs proches. Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la petite enfance et de l'inclusion des enfants en situation de handicap, le Département a également pu exprimer son soutien (49 000 €) aux projets d'accessibilité de trois structures à Brest, Plouescat et Santec.

Enfin, dans un tout autre domaine, 900 000 € ont été votés pour la restauration du phare du Créac'h (intérieur et extérieur) avec une ouverture du fût du phare au public visée à fin 2021, tandis que le chantier sur le 1^{er} éperon du port de Brest se poursuit dans le cadre du projet de Centre National des Phares.



Crédit Agricole
Partenaire et acteur du développement local

Réconcilier et articuler démocratie participative et démocratie représentative

Erwan Balanant, député du Finistère



Photo : Nicolas LASCOURREGES

Le 17 septembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté en 1^{ère} lecture le projet de loi organique relatif au Conseil économique, social et environnemental, pour lequel j'ai eu l'honneur d'être nommé rapporteur.

Inscrit dans la Constitution, le Conseil Économique et Social Environnemental (CESE) est mal connu et parfois mal aimé des élus et de nos concitoyens. C'est pourquoi, le principal objet de ce projet de loi organique est de redonner du sens à une institution qui, depuis longtemps, ne remplit plus véritablement la mission que lui a confiée le constituant, à savoir représenter ce trait d'union entre la société civile organisée et les pouvoirs publics.

Les raisons sont multiples, qu'il s'agisse du fonctionnement du CESE, de notre façon de produire la norme législative ou réglementaire ou de la difficulté à mener des concertations sur les réformes à conduire. Le CESE doit donc renouer un dialogue avec les pouvoirs publics et devenir le carrefour des consultations citoyennes. Les textes en vigueur prévoient déjà les modalités de saisine et de publicité de ses travaux qui lui permettraient de remplir sa mission consultative dans de bonnes conditions. Mais parlementaires et gouvernement n'en faisaient pas suffisamment usage.

Au travers de la réforme portée par ce texte, c'est un message que nous devons entendre collectivement, nous législateurs et élus locaux, pour trouver les moyens de mieux intégrer le CESE et les instances consultatives à nos travaux.

Rénovation de son fonctionnement en interne, refondation de ses liens avec le Gouvernement et le Parlement, le CESE est donc confronté à d'importants chantiers. S'y ajoute peut-être le plus important, la nécessité que le CESE devienne le carrefour de la participation citoyenne, le lieu du débat public serein et apaisé entre les acteurs de la société civile organisée et les citoyens ; bref, travailler à sa reconnaissance par le public pour mieux asseoir sa légitimité.

Durant les débats, l'Assemblée nationale a adopté les principaux points suivants :

● Le nombre de membres du CESE est réduit, passant de 233 à 175

● Réduction du nombre de pétitionnaires à 150 000. Nous rendons ainsi effectif, le droit de pétition qui n'était pas aujourd'hui utilisé.

● Abaissement à 16 ans de l'âge requis pour être pétitionnaire. Au moment où la jeunesse doit s'engager dans son avenir, c'est un message fort de leur donner la possibilité d'interpeller la société.

● Une représentation équilibrée du territoire de la République, et notamment des outre-mer, est assurée. Elle garantit que la différence entre le nombre d'hommes et de femmes constituant le public associé ne soit pas supérieure à un.

● Les représentants des réseaux consulaires au CESE seront désignés par les réseaux consulaires eux-mêmes et plus exactement par les têtes de réseaux que sont CCI France, CMA France et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA).

● Le CESE pourra recourir à la consultation du public à la demande du président de l'Assemblée nationale ou du président du Sénat.

● Instauration d'un dispositif prévoyant l'encadrement et le contrôle des frais de mandat des membres du CESE.

● Le CESE remettra, chaque année, un rapport d'activité annuelle et dotera d'un code de déontologie.

La réforme engagée par l'Assemblée nationale peut être une première réponse au paradoxe que traverse notre société : une défiance vis-à-vis, non seulement de la parole politique mais aussi de l'engagement citoyen alors que, nous n'avons jamais autant entendu ce désir d'expression et de participation citoyenne. Le mouvement des gilets jaunes, la convention pour le climat, le nombre important de listes citoyennes qui se sont présentées aux suffrages des électeurs lors des dernières élections municipales sont autant d'éléments que nous, élus nationaux et locaux devons prendre en considération dans les réflexions et projets que nous entendons conduire pendant notre mandat.

Le texte voté par l'Assemblée nationale constitue une étape : avec lui, nous créons une boîte à outils pour sortir du débat public faussé par la rapidité et la chamaillerie politique, pour passer, en somme, d'une politique souvent stérile de l'interpellation à une politique constructive de l'argumentation. Il appartiendra prochainement à la nouvelle assemblée sénatoriale de concrétiser cette volonté de réforme ainsi engagée pour faire du CESE ce «Forum de la République» que nos concitoyens appellent de leurs vœux.



Avec la SNCF, le Finistère choisit l'écomobilité.

